

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
8	7	7

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 12 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Presly s'est réuni à la Salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOREAU Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2024.

Présents : Mmes : GRIVEL Christelle, LE PELLEY DUMANOIR Sophie, ROQUES Catherine, MM : CLOZIER Cyrille, LOHSE Philippe, MANDRA Rodolphe, MOREAU Nicolas

Absent : M. BEDET Sébastien

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Cher
Le : 18/12/2024
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Christelle GRIVEL

2024-33 – Projet de jalonnement du schéma communal de promenades et de randonnées – Approbation du Plan de Financement Prévisionnel

Monsieur le Maire précise que le Conseil municipal, lors de sa séance du 24 octobre 2024 a approuvé le projet de jalonnement du schéma communal de promenades et de randonnées. Il précise, en outre, que ce projet a été élaboré par l'agence CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES dans le cadre d'une convention d'assistance technique intervenue entre la Commune et cet établissement public dont elle est membre.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la convention d'assistance technique intervenue entre la Commune de PRESLY et l'agence CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES en date du 16 février 2024 et relative au schéma communal de randonnée,

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 octobre 2024 approuvant le projet de jalonnement du schéma communal de promenades et de randonnées,

Considérant le Plan de Financement Prévisionnel du projet présenté ci-dessous :

Dépenses (€ HT)	Recettes (€)
Mobiliers d'interprétation4 500,00	Conseil départemental du Cher (20%) 3 668,32
Balisage et Signalétique5 700,00	
Mobiliers d'accueil (table-banc) 4 400,00	Etat /DETR (50%) 9 170,80
Honoraires (Assistance Technique) . 2 281,60	
Imprévus/Aléas 1 460,00	Autofinancement (30%) 5 502,48
TOTAL 18 341,60	TOTAL 18 341,60

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet de schéma de jalonnement du schéma communal de promenades et de randonnées,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DETR) et auprès du Conseil départemental du Cher,
- De donner son accord pour que Monsieur le Maire, ou son représentant, engage toutes les démarches y afférentes;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 18/12/2024

Le Maire

Nicolas MOREAU



La secrétaire de séance,
Christelle GRIVEL

Transmis au contrôle de légalité le 30/12/2024

Publication sur le site internet de la commune le 30/12/2024

Acte à classer

2024-33


1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-30T14-41-02.00 (MI258138857)

Identifiant unique de l'acte : 018-211801857-20241212-2024-33-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Projet de jalonnement du schéma communal de promenes
et de randonnées- Approbation du Plan de Financement
Prévisionnel

Date de décision : 12/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.3. Voirie

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024 33 Projet de jalonnement du schéma communal et plan de financement.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 30/12/24 à 14:41

Date 30/12/24 à 14:41

Date 30/12/24 à 14:45

Par [SESTRE Corinne](#)

Par [SESTRE Corinne](#)